

COLLECTIVITÉ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du samedi 29 mars 2014

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Par suite d'une convocation en date du 24 mars, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Grégoire MAZZINI, Jean MICHEL, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Thierry PROLA, Pierre CARRE, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN.
présents	10	Absents : Xavier CULEUX a donné pouvoir à Jean MICHEL.
votants	11	Secrétaire de séance : MICHEL Jean

Délibération n° 11/2014

Objet : ELECTION DES ADJOINTS.

Sous la présidence de Patrick DAHLEM élu maire le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire. Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint :

Candidats : MICHEL Jean - CARRE Pierre

1^{er} tour de scrutin. Votants : 11

Nombre de suffrages obtenus MICHEL Jean 8 voix CARRE Pierre 3 voix

Monsieur MICHEL Jean a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

Candidats : MABILE Gérald

1^{er} tour de scrutin. Votants : 11

Nombre de suffrages obtenus MABILE Gérald 11 voix

Monsieur MABILE Gérald a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

- 9 AVR. 2014



Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 mars 2014
Affichage du 29 mars 2014
Le Maire
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le 29 mars 2014
et de sa transmission en Sous-préfecture
Le